CLASSES CLIMATIQUES ET TEMPÉRATURES DE STOCKAGE

Pertinentes pour le calcul du besoin en énergie

Températures ambiantes

Pour les appareils de réfrigération et de réfrigération spéciale, il faut tenir compte de la classe climatique indiquée par le fabricant, qui se réfère aux températures ambiantes du lieu d'installation. Les températures de stockage garanties par le fabricant pour « ses » appareils doivent être respectées pour les températures ambiantes correspondantes. Les appareils de réfrigération de Dometic sont en général de la classe climatique SN.

Classe climatique **SN** (tempérée élargie)
Températures ambiantes de 10 °C à 32 °C

Classe climatique **N** (tempérée)
Températures ambiantes de 16 °C à 32 °C

Classe climatique **ST*** (subtropicale)
Températures ambiantes de 16 °C à 38 °C

Classe climatique **T****(tropicale)
Températures ambiantes de 16 °C à 43 °C

* Un appareil de la catégorie ST peut consommer 10 % d'énergie de plus qu'un appareil de la catégorie N pour obtenir le même label énergétique.
** Un appareil de la catégorie T peut consommer 20 % d'énergie de plus qu'un appareil de la catégorie N pour obtenir le même label énergétique.

Compétence de refroidissement

La consommation énergétique d'un appareil de réfrigération doit toujours être considérée en relation avec la compétence de refroidissement. Des indications à ce sujet ne sont pas prévues sur le label énergétique UE, mais se trouvent dans les fiches des caractéristiques techniques, qui doivent être fournies par le fabricant. Les appareils de réfrigération de Dometic correspondent aux catégories de réfrigération « compartiment cave » ou « compartiment de stockage de denrées alimentaires fraîches », définies comme suit :

Catégorie de refroidissement	Températures de stockage	Température de mesure pour la consommation d'énergie*
Compartiment cave	8 °C à 14 °C	12 °C
Compartiment de stockage de denrées alimentaires fraîches**	0 °C à 8 °C	5 °C

* Par une température ambiante de 25 °C
** Température moyenne toujours inférieure à 4 °C

www.dometic.fr

CE À QUOI VOUS DEVEZ FAIRE ATTENTION !

Remarques pour l'achat et la vente d'appareils de réfrigération

Les directives légales en matière de désignation de la consommation d'énergie auxquelles sont soumis les fabricants et les commerçants ne sont pas toujours respectées. **Cela peut entraîner des interdictions de vente**. Chez Dometic, vous pouvez être sûr à 100 % que ces exigences légales sont remplies :

- → Chaque appareil de réfrigération doit comporter un étiquetage (nouveau label énergétique UE, obligatoire à partir du 30.11.2011).
- → Le mode d'emploi doit contenir des remarques permettant une utilisation efficace de l'appareil.
- → Dans les matériaux publicitaires contenant des données techniques ou des indications de prix, la catégorie d'efficacité énergétique doit être précisée (obligatoire à partir du 31.03.2012).
- → Chaque appareil de réfrigération doit être accompagné d'une fiche comportant les caractéristiques du produit (souvent intégrées au mode d'emploi).
- → Le fabricant est tenu de fournir un fichier des caractéristiques techniques sur demande.

Vous avez besoin des fiches de caractéristiques de certains produits de réfrigération Dometic ou vous avez encore des questions concernant le label énergétique UE ? Vous avez encore des appareils Dometic en stock et pas de label ? Pas de problème, il suffit de nous envoyer un e-mail à **lodging@dometic.fr.**

AVEC DOMETIC,
EN TOUTE SÉCURITÉ.

Dometic S.N.C.
ZA du Pré de la Dame Jeanne, B.P. 5
F-60128 Plailly
Tél. +33 (0) 3 44633521
lodging@dometic.fr

DOMETIC VOUS INFORME

LE NOUVEAU LABEL ÉNERGÉTIQUE UE

pour la désignation des appareils de réfrigération ménagers

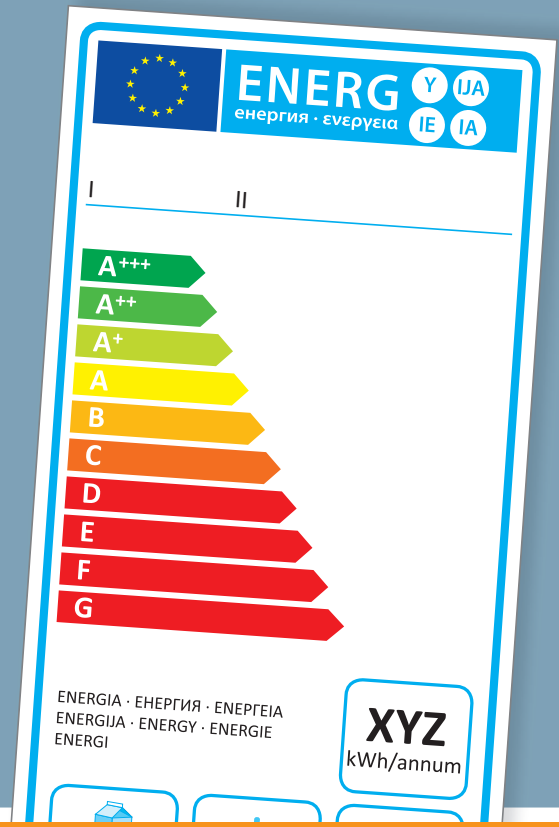

! OBLIGATION D'ÉTIQUETAGE À PARTIR DU 30.11.2011

Pour les appareils de réfrigération ménagers, le nouveau label UE s'applique à partir de l'automne 2011 (ordonnance CE 1060/2010 du 28.09.2010). Ensuite, à partir du 30.11.2011, les revendeurs sont **tenus** d'apposer un étiquetage sur tous les appareils de réfrigération ménagers de leur point de vente. L'étiquetage correspondant doit être livré ou mis à disposition par le fabricant.

Dometic GROUP

DIFFÉRENTES VARIANTES D'ÉTIQUETAGE

Pour les appareils de réfrigération ménagers, différentes variantes d'étiquetage sont utilisées. L'étiquette pour les appareils de réfrigération ménagers à compresseurs comporte sept catégories d'efficacité énergétique (barres de couleur de A+++ à D). En revanche, on compte dix catégories énergétiques (barres de couleur de A+++ à G) pour les versions des étiquettes destinées aux appareils de réfrigération ménagers à technologie d'absorption. Le législateur tient ainsi compte du fait que, pour les appareils de réfrigération silencieux, à absorption, la puissance absorbée doit être, pour des raisons techniques, plus élevée que pour un appareil à compresseur. Pour que le client puisse prendre une décision en connaissance de cause, des informations supplémentaires concernant le bruit de fonctionnement sont données sur les deux variantes des étiquetages.

LES EXIGENCES MINIMALES LÉGALES

Appareils de réfrigération à compresseur et appareils de réfrigération à absorption

Label pour **appareils de réfrigération à compresseur**

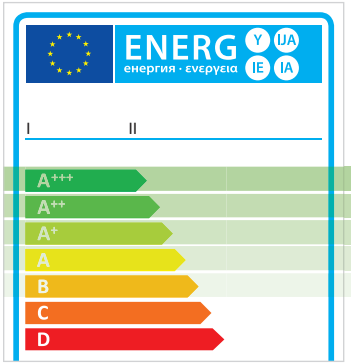

Label pour **appareils de réfrigération à absorption**

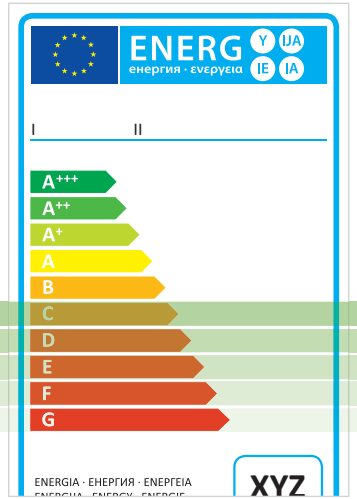

Exigences minimales légales

Tous les fabricants de réfrigérateurs ménagers sont tenus d'atteindre progressivement les catégories d'efficacité énergétiques, jusqu'à la date indiquée. Les appareils ne remplissant pas ces exigences minimales dans les délais donnés ne peuvent plus être commercialisés dans l'UE à partir de la date indiquée.

C	Meilleure catégorie d'efficacité possible avec les techniques actuelles
D	01/07/2015
E	01/07/2012
F	01/07/2010

Avec sa catégorie d'énergie C, le miniBar HiPro 3000/4000 de Dometic est le miniBar à absorption ayant la plus faible consommation au monde.

LES APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION À ABSORPTION REFROIDISSENT SANS BRUIT !

Si l'on dort, si l'on vit ou si l'on travaille dans la même pièce, le réfrigérateur doit être silencieux. Ni les appareils de réfrigération à compresseur ni les appareils thermo-électriques n'y parviennent. C'est pourquoi des hôtels du monde entier, les équipementiers des cliniques et maisons de repos misent sur la technologie à absorption de Dometic, imbattable à tous les points de vue :

- → Réfrigération sans bruit
- → Sans vibrations
- → Technologie sans usure et sans entretien
- → Modèles en catégorie « compartiment cave » (8 °C à 14 °C) et « compartiment de stockage de denrées alimentaires fraîches » (0 °C à 8 °C)
- → Raccordable immédiatement (prêt à fonctionner)
- → Longue durée de vie (pas de pièce mécanique en mouvement)
- → Vaste gamme de produits avec des solutions pour toutes les exigences de confort
- → Fabriqué par le leader mondial du marché
- → La référence : plus de 5 millions d'unités installées dans le monde
- → Qualité contrôlée « Made in Europe »
- → Centres de production certifiés selon les normes ISO 9001 et ISO 14001
- → Réseau mondial de service après-vente
- → EMEA
- → REACH
- → EUP

LE LABEL ÉNERGÉTIQUE POUR LES RÉFRIGÉRATEURS À ABSORPTION

Exemple Dometic Minibar HiPro 3000

Tous les miniBars et petits réfrigérateurs de Dometic seront fournis à l'avenir avec cet étiquetage.

1. **Nom ou label du fournisseur**
2. **Désignation du modèle**
3. **Classe énergétique**
   Est clairement mis en valeur sur l'étiquette, pour permettre une comparaison directe, rapide et pratique, entre les différents modèles. La classe énergétique atteinte par un réfrigérateur dépend de son IEE (indice d'efficacité énergétique). Celui-ci est calculé par une formule prédéterminée, tenant compte entre autres de la consommation d'énergie, du volume utile et de la plage de température d'un appareil. Avec une plage de température de 8 °C à 14 °C, le miniBar Dometic HiPro 3000 correspond à la catégorie « compartiment cave ». Son IEE est de 85,5, et sa classe énergétique C. Selon les connaissances techniques actuelles, c'est la meilleure valeur possible pour un appareil à absorption, qui, du fait du système, nécessite plus d'énergie qu'un appareil à compresseur, en étant toutefois totalement silencieux.
4. **Consommation annuelle en énergie**
   Les bases du calcul sont les résultats des tests de vérification pour les normes. La consommation effective dépend de l'utilisation de l'appareil.
5. **Volume net du réfrigérateur en litres**
6. **Volume net du compartiment congélation** (s'il y en a un)
7. **Bruit maximal en dB(A)**
   Un 0 pour l'HiPro 3000, qui – comme tous les appareils à absorption – fonctionne sans bruit. Un résultat impossible à atteindre avec une autre technique de réfrigération !
8. **Numéro de l'ordonnance**